

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1082

22 octobre 2005

SOMMAIRE

Agoranet Holding S.A., Luxembourg	51932	Interlignum S.A.H., Luxembourg	51932
Andromeda Investissement S.A., Pétange	51916	Iris Real Estate S.A., Luxembourg	51928
BL, Sicav, Luxembourg	51899	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	51931
Blue Emerald I.B. S.A., Luxembourg	51894	Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg	51905
Bodena S.A., Luxembourg	51902	Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg	51905
Bodena S.A., Luxembourg	51904	Liège Participations, S.à r.l., Luxembourg	51907
Bolu Holding S.A., Luxembourg	51934	Lux Fine Art, S.à r.l., Luxembourg	51890
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	51934	Lux-Audit S.A., Luxembourg	51902
CDO Master Investments S.A., Luxembourg	51920	Master-Finance S.A., Capellen	51935
Chrono Invest S.A., Luxembourg	51928	Montana Holding S.A., Luxembourg	51928
Compagnie de Distribution Africaine (CDA) S.A., Luxembourg	51912	Multrans S.A.H., Luxembourg	51901
Coopers & Lybrand Luxembourg S.C., Luxem- bourg	51911	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg	51908
CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	51907	Palmgrove Invest S.A., Luxembourg	51910
Design Metal S.A., Luxembourg	51929	Piskol S.A.H., Luxembourg	51912
Distribution Européenne S.A., Luxembourg	51912	Planetarium Advisor S.A., Luxembourg	51894
Ditco Real Estate S.A., Luxembourg	51933	ProLogis Czech Republic XV, S.à r.l., Luxem- bourg	51921
DNH International, S.à r.l., Luxembourg	51910	Property Leasing S.A., Colmar-Berg	51920
EM Finance Holding S.A., Luxembourg	51900	Property Leasing S.A., Colmar-Berg	51920
EM Finance Holding S.A., Luxembourg	51901	Right Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	51905
Eufinvest Sicav, Luxembourg	51932	Rosenberg S.A., Luxembourg	51899
Eurofind Textile S.A., Luxembourg	51910	Rowisc Holding S.A., Luxembourg	51907
Everbox S.A., Luxembourg-Kirchberg	51925	Rub S.A., Luxembourg	51936
Fiduciaire Joseph Treis, S.à r.l., Luxembourg	51929	Scodex S.A., Dudelange	51929
Finart Invest S.A.H., Luxembourg	51931	Solumo S.A., Luxembourg	51910
Franmar Holding S.A., Luxembourg	51934	SPC2I S.A., Luxembourg	51918
Galerie Moderne, S.à r.l., Grevemacher	51929	TMF Group Holding Luxembourg S.A., Luxem- bourg	51913
Global Part S.A., Luxembourg	51893	TMF Group Holding Luxembourg S.A., Luxem- bourg	51916
Honeymoon Holding S.A., Luxembourg	51935	Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg	51933
Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	51901	Tosca Instruments, S.à r.l., Luxembourg	51892
Hunter Investment S.A., Luxembourg	51936	Transmex S.A.H., Luxembourg	51936
Instantel Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	51931		

LUX FINE ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 108.416.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabrice Ballone Burini, gérant, né à Nogent-sur-Marne (France), le 26 février 1966, demeurant à F-06560 Valbonne, 15, Chemin de Bellevue (France).

2.- Mademoiselle Hélène Pisani, responsable département achat, née à Nice (France), le 21 mars 1976, demeurant à F-06300 Nice, 7, place Ile de Beauté (France),

ici représentée par Monsieur Fabrice Ballone Burini, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUX FINE ART, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'objets d'art divers tels que peintures, sculptures, mobilier toutes époques, spécialistes période art nouveau, art déco.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fabrice Ballone Burini, gérant, né à Nogent-sur-Marne (France), le 26 février 1966, demeurant à F-06560 Valbonne, 15, Chemin de Bellevue (France), trois cent soixante-quinze parts sociales,	375
2.- Mademoiselle Hélène Pisani, responsable département achat, née à Nice (France), le 21 mars 1976, demeurant à F-06300 Nice, 7, Place Ile de Beauté (France), cent vingt-cinq parts sociales,	125
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
 - Monsieur Fabrice Ballone Burini, gérant, né à Nogent-sur-Marne (France), le 26 février 1966, demeurant à F-06560 Valbonne, 15, Chemin de Bellevue (France).
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ballone Burini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2005, vol. 531, fol. 90, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2005.

J. Seckler.

(047883.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

TOSCA INSTRUMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.309.

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 3 L.P., EUROKNIGHTS IV Jersey N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV Jersey N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & CO BETEILIGUNGS KG,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du dix-neuf mai deux mille cinq.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès-dite qualité a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée TOSCA INSTRUMENTS, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.309.

II.- Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

III.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, représentée comme dit ci-avant, représentant en tant que seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) en vue de le porter de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à EUR 975.000,- (neuf cent soixante-quinze mille euros) par la création de 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

Souscription, libération

Les 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles parts sociales ont été souscrites à l'instant même par l'associé unique précité, EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US N° 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY N° 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY N° 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & Co BETEILIGUNGS KG.

Les 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de la présente augmentation de capital, la somme de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la prédite augmentation de capital, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 975.000,- (neuf cent soixante quinze mille euros) représenté par 3.250 (trois mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de EUR 11.600,- sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant ès-dite qualité, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 37, case 9. – Reçu 9.600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

J. Elvinger.

(046610.3/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

GLOBAL PART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.675.

L'an deux mille cinq, le vingt sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

«Le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GLOBAL PART S.A., ayant son siège social à Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.675, constituée suivant acte reçu le 8 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1057 du 11 octobre 2003;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 avril 2005.

Un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme GLOBAL PART S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- divisé en 3.100 actions de EUR 10,- chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 avril 2005 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros), par la création et l'émission de 6.900 (six mille neuf cents) actions nouvelles de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à due concurrence, d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec siège social à Luxembourg.

V.- Que les 6.900 (six mille neuf cents) actions nouvelles ont été souscrites par la société SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prédésignée, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable, à due concurrence, d'une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la société GLOBAL PART S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 1 valeur nominale de l'augmentation de capital de 69.000,- Euro, et au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 31 mars 2005»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euro), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Reiland, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 27, case 4. – Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Muller.

(046599.3/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

PLANETARIUM ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.791.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour PLANETARIUM ADVISOR S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048960.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

BLUE EMERALD I.B. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 110.030.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BIOTELGY VC S.A., R.C.S. Luxembourg B 90.934, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

2) SOLON DIRECTOR LIMITED, a limited liability company having its registered office at 4th floor, Euro Canadian Centre, Malborough Street & Navy Lyon Road, P.O. Box N-8220, Nassau, Bahamas, registered with the Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas under number 108.186 B,

both here represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on July 13, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited company (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BLUE EMERALD I.B. S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Appearers have subscribed the shares as follows:

1) BIOTELGY VC S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) SOLON DIRECTOR LIMITED, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,250.-).

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following persons have been appointed Directors:
 - a) Mr Jenaro Garcia Martin, General Director of IBER BAND EXCHANGE S.A., with professional address at 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Spain;
 - b) Mrs Florencia Maté Garabito, employee, with professional address at 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Spain;
 - c) Mr Javier Octavio Del Valle, Director of IBER BAND EXCHANGE S.A., with professional address at 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Spain.
- 3) The following is appointed auditor:
CROWN CORPORATE SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 77.027, a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Commissaire shall expire after the annual general meeting of 2006.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- 6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 10 of the present Articles of Incorporation, the board of directors is authorized to delegate the daily management of the corporation as well as the representation concerning the daily management to BIOTELGY VC S.A., prenamed.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BIOTELGY VC S.A., R.C.S. Luxembourg B 90.934, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,
- 2) SOLON DIRECTOR LIMITED, une société avec siège social au 4th floor, Euro Canadian Centre, Malborough Street & Navy Lyon Road, P.O. Box N-8220, Nassau, Bahamas, inscrite au Registar General of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 108.186 B,
toutes les deux ici représentées par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
en vertu de deux procurations sous seing privé données le 13 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLUE EMERALD I.B. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BIOTELGY VC S.A., préqualifiée, trois neuf actions	309
2) SOLON DIRECTOR LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement la somme de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jenaro Garcia Martin, «General Director» de IBER BAND EXCHANGE S.A, avec adresse professionnelle au 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Espagne;
 - b) Madame Florencia Maté Garabito, employée, avec adresse professionnelle au 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Espagne;
 - c) Monsieur Javier Octavio Del Valle, «Director» de IBER BAND EXCHANGE S.A, avec adresse professionnelle au 8, 2C, Academia Street, 4 Izquierda, Madrid, Espagne.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
CROWN CORPORATE SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 77.027, une société avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 10 des présents statuts le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à BIOTELGY VC S.A., préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-Y. Champagnon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 50, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074538.3/230/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.243.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Robert Reckinger,

Pierre Ahlborn,

Pierre Baldauff,

Antoine Calvisi,

Philippe Hoss,

Mario Keller,

Robert Schmit,

Emile Vogt.

Réviseur d'Entreprises:

MAZARS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046271.3/007/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

ROSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.812.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour ROSENBERG S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049771.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

EM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.492.

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EM FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.492, constituée suivant acte reçu le 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 962 du 6 novembre 2001, page 46.168.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Küppers, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, Suisse.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hans Peter Jenni, administrateur de sociétés, demeurant à Paphos, Chypre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Sandweiler.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de USD 4.050.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 5.000.000,- à USD 950.000,-, par l'émission d'un emprunt obligataire non convertible d'un montant de USD 4.050.000,- et en annulant 4.050 actions.

2. Décision relative aux conditions de l'émission de l'emprunt obligataire non convertible.

3. Annulation de l'ensemble des certificats représentatifs au porteur (n° 1 à n° 11), représentant l'intégralité du capital social, et émission de deux nouveaux certificats (n° 12 et n° 13), représentant respectivement 317 actions et 633 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille US Dollars) pour le ramener de son montant actuel de USD 5.000.000,- (cinq millions de US Dollars) à USD 950.000,- (neuf cent cinquante mille US Dollars), sans remboursement aux actionnaires mais par l'émission d'un emprunt obligataire non convertible du même montant de la réduction, et procède dès lors à l'annulation de 4.050 (quatre mille cinquante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars).

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide d'émettre un emprunt obligataire non convertible aux conditions ci-après déterminées; le montant de l'emprunt correspond à la valeur nette consolidée au 31 décembre 2004 de 2/3 (deux tiers) des actions émises par la société:

Emprunt obligataire non convertible de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille US Dollars) aux caractéristiques suivantes:

- Montant: USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille US Dollars);
- Durée: suivant les termes et conditions spécifiés au règlement de l'émission de l'emprunt obligataire ci-annexé;
- Coupures: 3 (trois) certificats d'obligations au porteur portant sur 27 obligations, chacune d'une valeur de USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars);
- Remboursement: 100% du nominal; par exception, en cas de pertes réalisées après le 31 décembre 2004, application d'une décote déterminée comme étant le rapport entre 2/3 des pertes cumulées, en ce compris les indemnités relatives au départ éventuel d'employés du groupe EM FINANCE et la valeur nette consolidée au 31 décembre 2004 de 2/3 des actions émises par la société;
- Intérêts: sans.

Les termes et conditions de cet emprunt sont approuvés dans le règlement, qui reste ci-annexé.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de procéder aux formalités en ce qui concerne l'émission des certificats d'obligations au porteur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler l'ensemble des certificats représentatifs au porteur (n° 1 à n° 11), représentant l'intégralité du capital social, et d'émettre deux nouveaux certificats (n° 12 et n° 13), représentant respectivement 317 actions et 633 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à USD 950.000,- (neuf cent cinquante mille US Dollars), représenté par 950 (neuf cent cinquante) actions de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Küppers, H.P. Jenni, D. Ransquin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 38, case 6. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger.

(046612.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

EM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.492.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

J. Elvinger.

(046615.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.050.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 24 février 2005

Monsieur Elo Zisman Rozencwajg a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Christian Cadé, démissionnaire.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Frédéric Hottinger, Président,
Rodolphe Hottinger, Vice-Président,
Antoine Calvisi,
Jean-Pierre De Clercq,
Elo Zisman Rozencwajg,
Bertrand Schumacher,
Heinrich Joseph Stalder.

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046275.3/007/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

MULTRANS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 32.548.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(050164.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

LUX-AUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 25.797.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Raymond le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt est acceptée.

Est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée de l'année 2008 en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Le Conseil d'Administration aura donc désormais et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008 la composition suivante:

- Monsieur Joseph Treis, Réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant à Luxembourg (Président);

- Monsieur Marco Claude, Réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046868.3/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

BODENA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 39.362.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BODENA S.A., a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of notary Martine Weinandy, residing in Clervaux, on 10 December 1991, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 293 on 3 July 1992, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 39.362.

The meeting was opened with Mrs. Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Mireille Perrard, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Establishment of the conversion of the existing share capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.00) into thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (EUR 30,986.69), with effect as of 1 January 2002, at the rate of one euro (EUR 1.00) for forty point three thousand three hundred and ninety-nine Luxembourg Francs (LUF 40.3399) and with momentary abolition of the par value of the shares.

2. Increase of the share capital by thirteen point thirty-one euros (EUR 13.31) so as to raise it from its current amount of thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (EUR 30,986.69) to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), without creation of new shares, by contribution in cash.

3. Fixing of the par value of the shares to twenty-four point eighty euros (EUR 24.80) per share.

4. Subsequent amendment of article five of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne valetur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting notes the conversion of the share capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.00) into thirty thousand nine hundred and eighty-six point sixty-nine euros (EUR 30,986.69) with effect on the first day of January 2002.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital by thirteen point thirty-one euros (EUR 13.31) in order to raise it from thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (EUR 30,986.69) to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), without creation of new shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided of thirteen point thirty-one euros (EUR 13.31) the existing shareholders, proportionally to their current participation in the share capital.

Then, the current shareholders declare to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of thirteen point thirty-one euros (EUR 13.31) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The general meeting decides to fix the par value of the shares at twenty-four point eighty euros (EUR 24.80) per share.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to modify article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The company has an issued capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of twenty-four point eighty euros (EUR 24.80) each, all of which have been fully paid up in cash.»

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BODENA S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 293 du 3 juillet 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.362.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, au taux de un euro (EUR 1,00) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), avec abolition momentanée de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de treize virgule trente-et-un euros (EUR 13,31) pour le porter de son capital actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), sans création d'actions nouvelles et par apport en numéraire.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80).

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente-et-un euros (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de treize virgule trente-et-un euros (EUR 13,31) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par versements en espèces, de sorte que la somme de treize virgule trente-et-un euros (EUR 13,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) par action.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) chacune, libérées entièrement en espèces.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Mellinger, B. Bartolovic, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, vol. 148S, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

E. Schlessler.

(048006.3/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

BODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 39.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

E. Schlessler.

(048007.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

51905

LAKESIDE INVEST, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 62.790.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BE01048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(048722.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

LAKESIDE INVEST, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 62.790.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BE01047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(048729.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

RIGHT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.907.

In the year of two thousand and five, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RIGHT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 86.907, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 20 March, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 3 July 2002, number 1015, page 48713, amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1159, page 55603, further amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 23 October, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1314, page 63, amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 13 December 2004, not yet published.

There appeared THE EMPOWER GROUP LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England with registered office at Rex House 4th Floor Regent Street, London SW1Y 4PE (the «Sole Shareholder»), sole owner of the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, exercising the powers devolved to the meeting.

Hereby represented by Mr. Patrick van Hees, jurist, residing at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appear requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting full discharge to the managers for the exercise of their mandates;
3. Appointment of THE EMPOWER GROUP LIMITED as liquidator of the Company;
4. Decision to grant to the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law, dated 10 August 1915, as modified, without any prior specific authorisation of the general meeting of shareholders;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

As a consequence of the reduction of capital decided on December 13, 2004 by which the capital of the Company has been decreased to 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), it is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to grant a full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

It is resolved to appoint THE EMPOWER GROUP LIMITED, a corporation formed under the laws of England and Wales, with Company Number 03821351, having its registered office at Rex House, 10 Regent Street, London SW1Y, 4PE, England, as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 et seq. of Luxembourg Company Law, without any prior specific authorisation of the general meeting of shareholders and under its sole signature, which will validly bind the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée RIGHT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.907, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 3 juillet 2002 numéro 1015, page 48713, modifié suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1159, page 55603, puis modifié suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314, page 63, et modifié suivant acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 2004, non encore publié.

A comparu THE EMPOWER GROUP LIMITED, ayant son siège social au Rex House 4th Floor Regent Street, Londres SW1Y 4PE, («l'Associé Unique»), propriétaire unique des 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée.

Ici représentée par Mr. Patrick van Hees, juriste, demeurant à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en mars 2005.

Le comparant requiert le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation,
2. Décharge à accorder aux gérants pour l'exercice de leurs fonctions,
3. Nomination de THE EMPOWER GROUP LIMITED en qualité de liquidateur de la Société,
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés,
5. Divers.

L'agenda étant approuvé par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

En conséquence de la réduction de capital décidée le 13 décembre 2004 par laquelle le capital social de la Société a été réduit à 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer THE EMPOWER GROUP LIMITED, une société constituée suivant les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant le numéro de société 03821351, ayant son siège social à Rex House, 10, Regent Street, Londres SW1 4PE, Angleterre, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation préalable spécifique de l'assemblée générale extraordinaire des associés et sous sa seule signature qui engagera valablement la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux documents sociaux de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

J. Elvinger.

(046533.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ROWISC HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 30.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROWISC HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048981.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

LIEGE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.967.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIEGE PARTICIPATIONS, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(048982.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 68.541.

Faisant suite aux décisions prises par résolution de l'actionnaire unique de CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l. du 9 mai 2005, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen et A. Richard Moore Jr. pour une durée illimitée.

Le mandat de M. Mark Evans n'est pas renouvelé.

Par conséquent, le Conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,

- Ryan Cregeen.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant unique.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03206. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050699.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.701.

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte - Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 78.701, pursuant to a resolution of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated October 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 of May 15, 2001; and its Articles of Association have been amended the last time by deed enacted on December 30th, 2004, not yet published.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 2,253,090.- (two million two hundred fifty-three thousand and ninety euros), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 197,309 (one hundred ninety-seven thousand three hundred and nine) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at two million seven hundred and eighty thousand euros (EUR 2,780,000.-) consisting of B.1 and A.1 Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on October 5, 2000 and expiring on October 5, 2005; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolutions dated April 27, 2005, the General Partner has resolved

I.-) pursuant to Draw down notice number 7:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 2,880.- (two thousand eight hundred and eighty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 2,255,970.- (two million two hundred fifty-five thousand nine hundred and seventy euros) by the issue of 288 (two hundred and eighty-eight new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 285,120.- (two hundred eighty-five thousand one hundred and twenty euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 288,000.- (two hundred and eighty-eight thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

II.-) pursuant to Draw down notice number 8:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 7,190.- (seven thousand one hundred and ninety euros), so as to raise it from its present amount to EUR 2,263,160.- (two million two hundred sixty-three thousand one hundred and sixty euros) by the issue of 719 (seven hundred and nineteen new A.1 shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 711,810.- (seven hundred eleven thousand eight hundred and ten euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 719,000.- (seven hundred and nineteen thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of these two increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 2,263,160.- (two million two hundred sixty-three thousand one hundred and sixty euros), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 198,316 (one hundred ninety-eight thousand three hundred and sixteen) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at twelve thousand five hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social au 18, Avenue de la Porte - Neuve L-2227 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 78.701 (la «Société»), en vertu d'une résolution du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 15 mai 2001 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 décembre 2004.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 2.253.090,- (deux millions deux cent cinquante-trois mille quatre-vingt-dix euros), divisé en 28.000 (vingt-huit mille) actions B1 et 197.309 (cent quatre-vingt-dix-sept mille trois neuf) actions A.1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.780.000,-), consistant en actions B. 1 et A.1.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 5 octobre 2000 et expirant le 5 octobre 2005; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par ses résolutions du 27 avril 2005 décembre 2004, le Gérant Commandité a notamment décidé:

I.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 7:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.880,- (deux mille huit cent quatre-vingt euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 2.255.970,- (deux millions deux cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix euros) par l'émission et la création de 288 (deux cent quatre-vingt-huit) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 285.120,- (deux cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 288.000,- (deux cent quatre-vingt-huit mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

II.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 8:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 7.190,- (sept mille cent quatre-vingt-dix euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 2.263.160,- (deux millions deux cent soixante-trois mille cent soixante euros) par l'émission et la création de 719 (sept cent dix-neuf) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 711.810,- (sept cent onze mille huit cent dix euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 719.000,- (sept cent dix-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à EUR 2.263.120,- (deux millions deux cent soixante-trois mille cent vingt euros), divisé en 28.000 (vingt-huit mille) actions B1 et 198.316 (cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent seize) actions A.1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ douze mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 28, case 7. – Reçu 10.070 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

J. Elvinger.

(046640.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.009.400,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.016.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DNH INTERNATIONAL, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(048984.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALMGROVE INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048987.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

EUROFIND TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.642.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFIND TEXTILE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(048989.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

SOLUMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.851.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(049264.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg E 284.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, né le 11 mai 1961 à Schaerbeek, (Belgique), demeurant au 47 chemin de la Rentertkapell, B-6700 Arlon-Waltzing, (Belgique);
- 2) Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange, (France), demeurant au 5 impasse de la Censière, F-57100 Thionville, (France);
- 3) Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, né le 25 août 1957 à Wilrijk, (Belgique), demeurant au 19, rue Hamélius, B-6700 Arlon, (Belgique);
- 4) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, né le 29 janvier 1958 à Verviers, (Belgique), demeurant au 13 chemin de Guirsch, B-6700 Arlon-Bonnert, (Belgique);
- 5) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, né le 7 juillet 1959 à Paris, (France), demeurant au 10, rue du Commerce, L-8220 Mamer;

Les comparants sub 1), 2), 3) et 5) sont ici représentés par Monsieur Didier Mouget, préqualifié, en vertu d'un pouvoir lui délivré par les associés-gérants en leur réunion du 6 décembre 2004.

Un exemplaire du procès-verbal de la dite réunion, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section E numéro 284, a été constituée suivant acte reçu le 21 janvier 1977, enregistré à Luxembourg le 7 février 1977, volume 315, folio 81, case 10, déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 8 février 1977, publié au Mémorial C, numéro 53 du 7 mars 1977,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 731 du 9 octobre 1998.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

Suite au rachat par actes sous seing privé le 30 juin 2004 par:

- a. Monsieur Thierry Blondeau de douze (12) parts sociales de Monsieur Jan Van den Bulck;
- b. Monsieur Olivier Mortelmans de douze (12) parts sociales de Monsieur Jan Van den Bulck;
- c. Monsieur Pascal Rakovsky de trente (30) parts sociales de Monsieur Jan Van den Bulck;
- d. Monsieur Didier Mouget de douze (12) parts sociales de Monsieur Jan Van den Bulck;
- e. Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini de une (1) part sociale de Monsieur Raynald Vermoesen;
- f. Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini de soixante-dix (70) parts sociales de Monsieur Philippe Barbier, l'Assemblée constate avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004 que Monsieur Jan Van den Bulck, Monsieur Raynald Vermoesen et Monsieur Philippe Barbier ne font plus partie de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de rembourser le capital social aux Associés proportionnellement à leur participation dans la société. Tous pouvoirs sont conférés aux Associés-Gérants pour procéder au remboursement aux Associés, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

Suite au remboursement des associés du capital social, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.395,- (douze mille trois cent quatre vingt quinze euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, né le 11 mai 1961 à Schaerbeek, (Belgique), demeurant au 47 chemin de la Rentertkapell, B-6700 Arlon-Waltzing, (Belgique), trente et une parts sociales | 31 |
| 2) Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange, (France), demeurant au 5 impasse de la Censière, F-57100 Thionville, (France), trois cent soixante-seize parts sociales | 376 |
| 3) Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, né le 25 août 1957 à Wilrijk, (Belgique), demeurant au 19, rue Hamélius, B-6700 Arlon, (Belgique), trente et une parts sociales. | 31 |
| 4) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, né le 29 janvier 1958 à Verviers, (Belgique), demeurant au 13 chemin de Guirsch, B-6700 Arlon-Bonnert, (Belgique), trente et une parts sociales. | 31 |

5) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, né le 7 juillet 1959 à Paris, (France), demeurant au 10, rue du Commerce, L-8220 Mamer, trente et une parts sociales 31
Total: cinq cents parts sociales. 500

La répartition du bénéfice se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les Associés.
Les Associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Mouget, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2004, vol. 531, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2005.

J. Seckler.

(048058.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

PISKOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.147.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PISKOL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048992.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.

Signatures

Administrateurs

(048994.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.819.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049774.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.822.

In the year two thousand five, on the 12th of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A. a société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 102.822 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 27 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 16th, 2004, number 1155, page 55420.

The meeting is presided by Mrs. Audrey Mucciante, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

2. As appears from the attendance list, the 890,865 ordinary shares having voting rights and the 972 preference shares without voting rights, together representing the whole capital of the Company, are represented. All the shareholders declare having been informed of the agenda beforehand and waive the convening requirements and formalities, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35 (thirty five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,114,796.25 (one million, one hundred fourteen thousand seven hundred ninety six Euro and twenty five cents) to EUR 1,114,831.25 (one million one hundred fourteen thousand eight hundred thirty one Euro and twenty five cents) by creating and issuing 28 (twenty eight) preference shares having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each and with an aggregate share premium of EUR 579,965 (five hundred seventy nine thousand nine hundred sixty five Euro) (i.e. EUR 20,713,036 (twenty thousand seven hundred thirteen point zero thirty six Euro) per preference share) and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation.

2. Renunciation by the existing shareholders who do not participate in the share capital increase of their right to participate in the share capital increase and to subscribe for shares.

3. Decision to record the subscription and payment of the new shares by way of contributions in cash.

4. Decision to clarify that René Rijntes is a «Management Director» of the Company and that Geraldine Kennell is an «Institutional Investors' Director» of the Company in accordance with article 20 of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders acknowledge that pursuant to article 46(1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the holders of the 972 existing preference shares have the right to vote for the purpose of the present resolution.

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35 (thirty five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,114,796.25 (one million, one hundred fourteen thousand seven hundred ninety six Euro and twenty five cents) to EUR 1,114,831.25 (one million one hundred fourteen thousand eight hundred thirty one Euro and twenty five cents) by creating and issuing 28 (twenty eight) preference shares having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each and with a share premium of EUR 20,713,036 (twenty thousand seven hundred thirteen point zero thirty six Euro) each, and to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital is set at EUR 1,114,831.25 (one million one hundred fourteen thousand eight hundred thirty one Euro and twenty five cents), divided into:

98,985 «A» Ordinary Shares

98,985 «B» Ordinary Shares

98,985 «C» Ordinary Shares

98,985 «D» Ordinary Shares

98,985 «E» Ordinary Shares

98,985 «F» Ordinary Shares

98,985 «G» Ordinary Shares

98,985 «H» Ordinary Shares

98,985 «I» Ordinary Shares

with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each and 1,000 Preference Shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each.

In addition to the issued share capital, a share premium of EUR 3.24 (three Euro twenty-four cents) has been paid on each Ordinary Share and a share premium of EUR 20,998.75 (twenty thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-five cents) has been paid on each Preference Share.»

Second resolution

The existing shareholders who do not participate in the share capital increase resolve to waive their right to participate in the share capital increase and to subscribe for shares.

Third resolution

The shareholders resolve to record the subscription of 28 (twenty eight) Preference Shares by MIDDENBERM PART CO B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated in the Netherlands and having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, PO Box 75215, 1070 AE Amsterdam, The Netherlands.

The documents attesting the payments in cash of an aggregate of EUR 580,000 (five hundred eighty thousand Euro) (EUR 35 corresponding to the nominal value of the 28 preference shares and EUR 579,965 corresponding to the share premium paid in respect to the 28 preference shares) have been presented to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders resolve to clarify, in accordance with article 20 of the articles of association of the Company, that René Rijntjes, residing at Chopinlaan 2 B9, 1411 NH Naarden, The Netherlands, is a «Management Director» of the Company, and that Geraldine Kennell, residing at 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH London, United Kingdom, is an «Institutional Investors' Director» of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine thousand euros.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.822 (la «Société»).

La société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 novembre 2004, numéro 1155, page 55420.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Mucciante, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les 890.865 Actions Ordinaires avec droit de vote et les 972 Actions Préférentielles sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées. Chacun des actionnaires déclare avoir été informé de l'ordre du jour au préalable et renoncent aux exigences et formalités de convocation, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 35 (trente cinq euro) afin de l'augmenter de son capital actuel de EUR 1.114.796,25 (un million cent quatorze mille sept cent quatre-vingt seize euro et vingt cinq centimes) à EUR 1.114.831,25 (un million cent quatorze mille huit cent trente et un euro et vingt cinq centimes) par la création et l'émission de 28 (vingt huit) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq centimes) chacune et avec une prime d'émission totale de EUR 579.965 (cinq cent soixante dix neuf mille neuf cent soixante cinq euro) (soit EUR 20.713.036 (vingt mille sept cent treize virgule zero trente-six euro) par action préférentielle), et modification subséquente du paragraphe premier de l'article 5 des statuts.

2. Renonciation par les actionnaires existants ne participant pas à l'augmentation de capital à leur droit de participer à l'augmentation de capital et de souscrire des actions.

3. Souscription et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.

4. Décision de clarifier que René Rijntjes est un «Administrateur Manager» de la Société et que Geraldine Kennell est un «Administrateur Institutionnel» de la Société, conformément à l'article 20 des statuts de la Société.

5. Divers.

Après délibération, l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires reconnaissent qu'en application de l'article 46(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les détenteurs des 972 actions préférentielles existantes ont le droit de voter à la présente résolution.

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 35 (trente-cinq euro) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 1.114.796,25 (un million cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-seize euro et vingt-cinq centimes) à EUR 1.114.831,25 (un million cent quatorze mille huit cent trente et un euro et vingt-cinq centimes) par la création et l'émission de 28 (vingt-huit) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune et avec une prime d'émission de EUR 20.713.036 (vingt mille sept cent treize virgule zéro trente-six euro) chacune, et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 6 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 1.114.831,25 (un million cent quatorze mille huit cent trente et un euro et vingt-cinq centimes) représenté par:

98.985 actions ordinaires «A»

98.985 actions ordinaires «B»

98.985 actions ordinaires «C»

98.985 actions ordinaires «D»

98.985 actions ordinaires «E»

98.985 actions ordinaires «F»

98.985 actions ordinaires «G»

98.985 actions ordinaires «H»

98.985 actions ordinaires «I»

d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, et 1,000 actions préférentielles avec une valeur nominale de 1.25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune.

En plus du capital social, une prime d'émission de 3.24 (trois euro et vingt-quatre centimes) a été payée pour chaque Action Ordinaire et une prime d'émission de 20.998,75 (vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euro et soixante-quinze cents) a été payée pour chaque Action Préférentielle.»

Deuxième résolution

Les actionnaires existants ne participant pas à l'augmentation de capital décident de renoncer à leur droit de participer à l'augmentation de capital et de souscrire des actions sociales.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'accepter la souscription de 28 (vingt-huit) actions préférentielles par MIDDENBERM PART CO B.V., une besloten vennootschap constituée aux Pays-Bas dont le siège social est à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, PO Box 75215, 1070 AE Amsterdam, Pays-Bas.

Les documents attestant du paiement de EUR 580.000 (cinq cent quatre-vingt mille euro) (dont EUR 35 correspondent à la valeur nominale des 28 actions préférentielles et EUR 579.965 correspondent à la prime d'émission payée sur les 28 actions préférentielles) ont été présentés devant le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de clarifier, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, que:

René Rijntjes, demeurant à Chopinlaan 2 B9, 1411 NH Naarden, Pays Bas est un «Administrateur Manager» de la Société, et que Geraldine Kennell, demeurant au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni, est un «Administrateur Institutionnel» de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Mucciante, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 52, case 7. – Reçu 5.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

J. Elvinger.

(048479.3/211/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.822.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(048480.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. HAMPTON TRUST HOLDINGS (EUROPE) S.A.).**

Registered office: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R. C. Luxembourg B 86.120.

—
In the year two thousand and five, on 19th day of May 2005, at 2.00 p.m.
Before Maître Georges d’Huart, notary residing in Pétange.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A. (the «Company») having its registered office at 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 17th January, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 464 on 22nd March, 2002.

The articles have been amended for the last time by deed of notary Georges d’Huart on 10th September 2003 published in the Mémorial of 29th October 2003 number 1126.

The meeting was presided over by Mr. Léon Gloden, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Sacha Arosio, employee, residing in Schuttrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Anita Lecuit, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

1. Change of the corporate object of the Company by replacing the existing article 3 of the articles of incorporation by the following new article 3:

«**Art. 3. Corporate Object.** The Company’s purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to change the corporate object of the Company and to consequently amend Article 3 of the Articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 3. Corporate Object.** The Company’s purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 19^{ème} jour du mois de mai, à 14 heures
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A. (la «Société») ayant son siège social à 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, constituée selon acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 464 le 22 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Georges d'Huart en date du 10 septembre 2003 publié au Mémorial numéro 1126 du 29 octobre 2003.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Léon Gloden, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée a nommé comme scrutatrice Madame Anita Lecuit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées au près des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société en remplaçant l'article 3 existant des statuts par un nouvel article 3 qui a la teneur suivante:

«Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise reconnaît qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Gloden, A. Lecuit, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2005, vol. 908, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2005.

G. d'Huart.

(048056.3/207/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

51918

SPC2I S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 108.471.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) THANELLO INCORPORATED, ayant son siège social à R.G. Hodge plaza, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI) inscrite au registre des sociétés de Road Town (Tortola) sous le numéro 526564.

2) LEADING PILOT CORPORATION, ayant son siège social à R.G. Hodge plaza, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI) inscrite au registre des sociétés de Road Town (Tortola) sous le numéro 43 0906, toutes deux représentées par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 24 mai 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SPC2I S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) THANELLO INCORPORATED, précitée, cent cinquante-cinq actions	155
2) LEADING PILOT CORPORATION, précitée, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- THANELLO INCORPORATED, précitée,
- LEADING PILOT CORPORATION, précitée,
- Monsieur Martin Shapiro, consultant, né à Chicago (USA) le 20 janvier 1957, de nationalité américaine, demeurant à 1, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 58.177.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

5. Le siège social de la société est fixé au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

6. L'assemblée générale nomme Monsieur Martin Shapiro, prénommé, administrateur-délégué de la société, en vertu de l'article 10 alinéa 2 des statuts. Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2005. G. Lecuit.
(048754.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

CDO MASTER INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2005. Signature.
(049263.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PROPERTY LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 7.044.

Suivant la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 30 mai 2005, les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Hermann Lange en tant qu'administrateur délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Colmar-Berg, le 6 juin 2005.
Pour la société
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050810.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

PROPERTY LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 7.044.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Colmar-Berg, le 6 juin 2005.
Pour la société
Signature
(050808.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.472.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of June.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs. Didem Berghmans, European Legal Coordinator, residing in Luxembourg, 18, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal and dated May 31st, 2005.

The above mentioned proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XV, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Didem Berghmans, European Legal Coordinator, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2005.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XV, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

G. Lecuit.

(048757.3/220/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

EVERBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 108.481.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- ROSEVARA LIMITED, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Dublin, République d'Irlande, sous le numéro 196711,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2005 à Athlone.

- SANLUX INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Dublin, République d'Irlande, sous le numéro 196706,

ici représentée par Madame Ingrid Heintz, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2005 à Athlone.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EVERBOX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,-) représenté par sept cent quarante (740) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'ensemble des matières indiquées ci-après sera de la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire des actionnaires:

- les acquisitions et les ventes de participations ainsi que l'achat et la cession d'actifs immobiliers;
- les souscriptions au capital de nouvelles sociétés;
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- le financement et l'accord de prêts à des sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- les engagements de la société pour obtenir des prêts et des lignes de crédit, la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la

société sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatorze mai à 10:00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de ladite commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. ROSEVARA LIMITED, précitée, sept cent trente-neuf actions	739
2. SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une action	1
Total: sept cent quarante actions	740

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - c) Madame Geneviève Blauen, précitée, née le 28 septembre 1962 à Arlon, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
5. Le siège social est fixé au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes ès qualités qu'elles agissent, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Blauen, I. Heintz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 24CS, fol. 45, case 9. – Reçu 7.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2005.

P. Bettingen.

(048808.3/202/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

CHRONO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.577.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHRONO INVEST S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049794.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

IRIS REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 45.171.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour IRIS REAL ESTATE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049799.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.015.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MONTANA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051043.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.357.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049999.3/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(050002.3/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

GALERIE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 4.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(050005.3/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

SCODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.
R. C. Luxembourg B 84.017.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCODEX S.A., ayant son siège social à L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.017, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 février 2002, numéro 270.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2003, numéro 626.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Schebot, administrateur de société, demeurant à Bening les St. Avoird (F).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur René R. Cillien, administrateur de sociétés, demeurant à Flaxweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le montage industriel ainsi que toutes les opérations s'y rapportant, maintenance et supervision des installations, ainsi que l'achat, la vente et la location de tout matériel et services se rapportant à l'objet social. D'autre part la société pourra faire toutes opérations de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Finalement elle pourra réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou favorisant sa réalisation.

La société SCODEX S.A. pourra enfin réaliser toutes opérations de gérance dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères dans lesquelles elle détient des participations ou un intérêt direct ou indirect.

2) Remplacement du commissaire aux comptes par Monsieur René R. Cillien, commissaire aux comptes, demeurant 19, rue Gehschelt à L-6925 Flaxweiler.

3) Démission et nomination d'administrateurs.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le montage industriel ainsi que toutes les opérations s'y rapportant, maintenance et supervision des installations, ainsi que l'achat, la vente et la location de tout matériel et services se rapportant à l'objet social. D'autre part la société pourra faire toutes opérations de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Finalement elle pourra réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou favorisant sa réalisation. La société SCODEX S.A. pourra enfin réaliser toutes opérations de gérance dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères dans lesquelles elle détient des participations ou un intérêt direct ou indirect.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le remplacement du commissaire en place à savoir FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire Monsieur René R. Cillien, commissaire aux comptes, né à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 1951, demeurant au 19, rue Gehschelt à L-6925 Flaxweiler.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise Peterlin de son poste d'administrateur, pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur la société PARC DE GERLACHE S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schebot, S. Hennericy, R.R. Cillien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2005.

P. Bettingen.

(048996.3/202/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

INSTANTEL HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 83.663.

Le texte existant de la rubrique «Associé» concernant PERCEPTIS, L.P., est à modifier comme suit, suite au changement de siège social de PERCEPTIS, L.P.:

«- PERCEPTIS, L.P., 191 N. Wacker Drive, Suite 800, Chicago, Illinois 60606 U.S.A.».

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant PERCEPTIS, L.P., est à modifier comme suit, suite au changement de siège social de PERCEPTIS, L.P.:

«- PERCEPTIS, L.P., 191 N. Wacker Drive, Suite 800, Chicago, Illinois 60606 U.S.A.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / Ch. Gammal

Gérante / Membre du Comité Exécutif

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature

(045963.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

FINART INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.076.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINART INVEST S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(048977.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 70.610.

Einberufung zur

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre, welche am 9. November 2005 um 14.00 Uhr in Konya, Türkei, Kombassan Is Merkezi, Nisansasi Mh. Sahinaga Sk., stattfindet.

Da die Außerordentliche Generalversammlung vom 27. Juli 2005 einstimmig vertagt wurde, ist erneut über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates,
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers,
3. Billigung der geprüften Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004.
4. Beschluß über die Gewinnverwendung,
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung,
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktien bei KOMBASSAN HOLDINGS S.A. oder einem anerkannten Kreditinstitut hinterlegt haben. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

I (04165/2462/27)

Der Verwaltungsrat.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.537.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 novembre 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 août 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04209/000/17)

Le Conseil d'Administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 novembre 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 9 août 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04210/000/17)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2005, les actionnaires sont priés d'assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue le 25 novembre 2005 à 18.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion/absorption, tel que publié au Mémorial le 20 septembre 2005 et prenant effet le 28 novembre 2005, de la société par la SICAV FORTIS L FUND.
2. Dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses avoirs à FORTIS L FUND prenant effet le 28 novembre 2005.
3. Décharge aux administrateurs jusqu'à la date de la présente Assemblée.
4. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirent être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

51933

Agents payeurs

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, Place de Metz 1, L-2954 Luxembourg;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE (LUXEMBOURG) S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Pour la France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, 29, rue de la Tombe Issoire, F-75014 Paris;

Pour la Belgique:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P.1017 Lisbonne;

Pour l'Allemagne:

- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, Mainzer Landstrasse, 16, D-60325 Frankfurt am Main.

I (03970/755/40)

TOP TEN MULTIFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.287.

Le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra, suite à l'ajournement du 4 mai 2005, au siège social de la Sicav, 4 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 9 novembre 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation de l'état combiné des actifs nets et de l'état combiné des opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Quitus pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, les décisions des Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Conditions pour être admis à l'Assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg - Corporate - Administration de TOP TEN MULTIFONDS), le 4 novembre 2005 au plus tard, de leur intention de participer à l'Assemblée; les Actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'Assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 4 novembre 2005.

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, soit directement, soit par voie de procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès d'un agent autorisé ou de SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. (4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

I (04229/755/32)

Le Conseil d'Administration.

DITCO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les membres du Conseil d'Administration et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats pour la période du 1^{er} septembre 2005 jusqu'à la date de leur démission
3. Divers.

I (04230/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.759.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

I (04231/795/18)

Le Conseil d'Administration.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.409.

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2005, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 22 novembre 2005, à 14.00 heures, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification des statuts de la société

1. Modification des articles 1, 3, 20, 26, 27 et 29 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif en supprimant toutes les références à la loi du 30 mars 1988;
2. Modification de l'article 5 des statuts au deuxième paragraphe:
«Le capital social minimum de la Société est de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000).»
3. Modification de l'article 15 des statuts afin de définir la politique de placement de la Société conformément aux dispositions des articles 41, 43, 45, 46, 48, 49, 50, 51 et 52 de la loi du 20 décembre 2002;
4. Modification de l'article 21 des statuts au cinquième paragraphe comme suit:
«Pareille suspension, concernant un compartiment, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres compartiments.»
5. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe C. 4 comme suit:
«4) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments; en application de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 et par dérogation à l'article 2093 du code civil, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs; étant entendu que, dans les relations des porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (04220/755/35)

Le Conseil d'Administration.

FRANMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 28.155.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 novembre 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

51935

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2005;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2005;
3. affectation des résultats au 30 juin 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (04162/000/18)

Le Conseil d'Administration.

HONEYMOON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.453.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 31 octobre 2005 à 13.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (04151/000/21)

Le Conseil d'Administration.

MASTER-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.508.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de RSM au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 novembre 2005 à 11.00 heures par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en LA FINANCIERE DU MONT DE L'ENCLUME,
2. Modification de l'objet social par refonte de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.
Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»
3. Transfert de siège social pour le fixer dans la commune de Strassen au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen,
4. Adaptation des statuts en conséquence des points précédents;
5. Divers

II (04139/000/28)

Le Conseil d'Administration.

51936

TRANSMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *31 octobre 2005* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04132/000/20)

Le Conseil d'Administration.

HUNTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.904.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *31 octobre 2005* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04131/000/20)

Le Conseil d'Administration.

RUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *8 novembre 2005* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale du 23 septembre 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04029/696/14)

Le Conseil d'Administration.